

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 74-133 du 10 mai 1974

chargeant le Ministre de la Fonction Publique et du Travail, de l'intérim du Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le Décret n°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le Décret n°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le décret n°73-17 du 19 janvier 1973 qui l'a complété ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 6 Mai 1974, le Chef de Bataillon Pierre KOFFI, Ministre de la Fonction Publique et du Travail, est chargé de l'intérim du Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales, pendant l'absence du Capitaine Issifou BOURAIMA.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel./.-

Fait à COTONOU, le 10 mai 1974

Pour le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,
Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation, chargé
de l'intérim,


Lieutenant-Colonel Barthélémy OHOUENS

AMPLIATIONS : PR 8 - CS 6 - SCG14 - Autres Ministères 9 - MFPT-MSPAS 4 -
CNR 4 - SPD 2 - IAA-DCCT-IGF-CNI-Gde Chanc-JORD 6 - DGP-DGAJL-INSAB 6 -